

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE SARCELLES
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU MARDI 03 JANVIER 2023

N°07/2023

Objet : Approbation des agréments des crèches et des multi accueils.

L'an deux mil vingt-trois, le trois janvier, à 20h08, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire, Président du CCAS.

Étaient présents : Patrick HADDAD (Président du CCAS), Jocelyne MAYOL (adjointe au maire), Charlotte RABIH (Adjointe au Maire), Marie-Annick DUPRE (adjointe au maire), Djamila HAMIANI (conseillère Municipale), Isabelle TANDLICH (conseillère municipale), Michèle ABDELLAOUI, Bénédicte BARBERIS, Jean-Laurent CLOCHARD Sylvie MONIER, Farouk ZAOUI (membres).

Était absent : François PUPPONI (conseiller municipal), Nicolas DIMECH, (membres).

Étaient excusés : Saïd RAHMANI (Adjoint au Maire), Patricia HUCHER (conseillère municipale), Catherine HOGRET , Maguelonne LEGAIE (membres).

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le décret n°2021-1131 du 30 aout 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles R 2324-25 à R 2324-32 modifiés ;

Considérant que les établissements et services d'accueil ont l'obligation de se conformer aux normes d'encadrement et d'y intégrer les dispositions contenues dans ces textes,

Considérant que ces modifications d'agrément dans l'un des établissements gérés par le CCAS, ont pris en compte la baisse d'effectif des assistantes maternelle.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

Pour les structures familiales :

2022				Approuvé au 1 ^{er} Octobre 2022			
<i>Structures CF</i>	Nombres Assistantes Maternelles	Agrément	Nombre d'enfant inscrits (30/07/2022)	Nombre A.M au 01/04/22	Nombre départs	Agrément	+ 15 % Nombre inscrits possible
<i>Chantepie</i>	11	22	21	9	<u>2</u> : - 1 changement poste, - 1 longue maladie	20	23
<i>Flora Tristan</i>	14	34	34	11	<u>3</u> : - 1 changt. poste, - 1 longue maladie, + 1 inaptitude.	28	32
<i>Pablo Réjas</i>	12	28	29	10	2 départs en retraite	24	27
<i>Saint Saëns</i>	12	25	27	10	<u>2</u> : - 1 inaptitude, - 1 changt. poste	23	26
TOTAL	49	109	111	40		95	108 Inscrits

Pour les structures collectives :

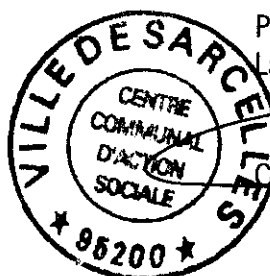
2022			Approuvé au 1 ^{er} Octobre 2022	
Structure accueil Collectif	Places D'agrément	Nombre d'enfants différents	Dépassements autorisés 15 % (nombre d'enfants présents en même temps)	Modification obtenue
Crèche Collective	60	61		/
Rosiers	8	14	8+15% = 9 enfants	/
Chantepie	12	23	+ 15% dépassement = 13 enfants	/
Watteau	18	35	+ 15% = 20 enfants	/
Sablons	24	38	26 + 15% = 30 enfants	+ 4 = 30
Vignes Blanches	20	36	+ 15% = 23 enfants	/
Flora Tristan	30	41	+ 15% = 34 enfants	/
Total	170	248		

Article 1 : D'approuver les modifications d'agrément des structures d'accueil collectif et familial,

Article 2 : Dit que les modifications sont applicables à partir du 1^{er} octobre 2022,

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait à Sarcelles, le 04 janvier 2023



Pour le Président et par délégation,
La Vice Présidente

Charlotte RABIH